

**Résidences d'artistes proposées par la Ville de Strasbourg,
le CEAAC, Apollonia et la Haute école des arts du Rhin - ESAD
DRESDE – GDANSK – STUTTGART – VILNIUS**

Depuis 1997, la Ville de Strasbourg soutient les artistes strasbourgeois souhaitant mener à bien un projet de création dans l'une des ses villes partenaires à l'étranger. Depuis 2005, il s'agit d'un programme de résidences croisées, approuvée cette année encore par délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2012.

C'est dans ce cadre que la Ville de Strasbourg, en partenariat avec plusieurs structures artistiques locales, propose quatre résidences pour des artistes-plasticien(ne)s strasbourgeois(e)s dans les villes suivantes :

- **Dresde** (Allemagne) : gravure ; *en partenariat avec le CEAAC*
- **Gdansk** (Pologne) : l'art dans la ville et avec les populations ; *en partenariat avec Apollonia*
- **Stuttgart** (Allemagne) : arts imprimés ; *en partenariat avec la Haute école des arts du Rhin-ESAD*
- **Vilnius** (Lituanie) ; arts visuels tous domaines ; *en partenariat avec le CEAAC*

Détails pratiques :

Durée du séjour : 3 mois (à l'exception de Dresde : 2 mois)

Bourse : 1 000 € par mois de séjour effectué

Hébergement et lieu de travail : pris en charge par la ville d'accueil

Domaines artistiques concernés : arts visuels (voir spécificités éventuelles pour chaque lieu)

Nombre d'artiste concerné : 1 par ville

L'artiste a une obligation de production artistique pendant son séjour.

Critères de pré-sélection des candidats :

- résider à Strasbourg ou dans une des villes de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;
- avoir plus de 25 ans (les étudiants ne sont pas éligibles) ;
- présenter un projet précis et détaillé, en lien avec la ville d'accueil ;
- présenter un projet qui favorise la mise en place d'échanges entre les deux villes, notamment par l'établissement de relations avec les milieux artistiques locaux

Contenu du dossier de candidature :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae, accompagné de quelques visuels représentatifs du travail artistique du candidat ;
- présentation détaillée du projet artistique envisagé ;
- book de l'artiste (*qui sera retourné*), l'envoi de supports informatiques est accepté mais uniquement en complément d'un dossier papier ;
- éventuellement exemples de travaux.

Les dossiers de candidature sont à adresser pour le 21 septembre 2012 au plus tard à :

Monsieur le Maire de la Ville de Strasbourg
Direction des Relations Européennes et Internationales
A l'attention d'Anne POIDEVIN
1, parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Pour tout renseignement complémentaire ☎

Ville de Strasbourg : 03 88 60 95 25 ou 03 88 60 93 68 - anne.poidevin@strasbourg.eu

CEAAC : 03 88 25 69 70

Apollonia : 09 53 40 37 34

Haute école des arts du Rhin - ESAD : 03 69 06 37 71